

24.04.2009 - 16:11 Uhr

Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant - No Hitting Day 2009 - Au tour des spécialistes de se faire entendre: mettons fin aux châtiments corporels en Suisse

Berne (ots) -

Plus de 50 experts - hommes et femmes - issus du domaine de la protection de l'enfant, de la justice, de l'éducation et de la formation des parents se prononcent contre la position actuelle du Conseil national et du Conseil des Etats. Dans une déclaration en faveur de la protection des enfants contre les châtiments corporels et autres mauvais traitements lancée par la Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant, ils demandent que l'éducation non-violente soit inscrite dans la loi en Suisse. A l'occasion de la Journée internationale de la non-violence dans l'éducation, («No Hitting Day») célébrée le 30 avril 2009, plusieurs d'entre eux expriment leur position en 100 mots.

Les cris de protestation sont véhéments, dans une grande partie de la population, quand les personnes soucieuses de la protection des enfants réclament, une fois de plus, la création d'une loi pour protéger les enfants contre les châtiments corporels dans l'éducation. Il n'est pas nécessaire que l'Etat dicte aux parents de quelle manière ils doivent éduquer leurs enfants, critique-t-on. On cherche uniquement à criminaliser les parents. Même si le Conseil des Etats et le Conseil national n'ont pas argumenté de cette façon, la majorité a refusé en 2008 la création d'une loi visant à améliorer la protection des enfants contre la violence. Les bases légales existantes suffisaient, telle était la justification de leur décision. - Il n'en est pas ainsi.

Tous ceux et celles qui ont des enfants le savent bien: éduquer sans violence est une entreprise ambitieuse. La main a vite fait de «déraper» lors de ces innombrables discussions usantes concernant les menues choses de la vie courante. Juste - mais faux tout de même, car si les coups comme «méthode d'éducation» sont malheureusement très largement tolérés en Suisse, les spécialistes amenés à travailler avec des enfants savent ceci: la violence dans l'éducation génère une réponse violente et ne permet pas de construire des enfants dotés d'une personnalité indépendante et affirmée. C'est pourquoi une bonne cinquantaine d'experts - hommes et femmes - issus de divers milieux professionnels lèvent aujourd'hui la voix contre l'attitude générale, demandent que l'on prenne les mesures nécessaires au niveau politique et législatif et appuient ainsi les requêtes de la Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant.

100 mots en faveur d'une éducation non-violente

Je t'ai pourtant dit 100 fois....d'abord, il y a la phrase, puis les nerfs lâchent, le coup part, un enfant souffre. Dans les points de vue* publiés à l'occasion de la journée internationale de la non-violence dans l'éducation, - No Hitting Day 2009 - plusieurs signataires de la déclaration expriment en 100 mots (parfois, il n'en faut même pas autant) pourquoi la Suisse devrait enfin rejoindre les 24 pays qui ont interdit par une loi les châtiments corporels dans l'éducation.

*Ces points de vue sont considérés comme des paroles dites et peuvent être cités directement.

Pasqualina Perrig-Chiello, professeure et médecin, professeure honoraire, Institut de psychologie de l'université de Berne, PNR 52 L'enfance, la jeunesse et les rapports entre les générations:«Les coups sont totalement inappropriés comme méthode d'éducation; ils

sont aussi un signe de désespoir et de perte de maîtrise de la part des responsables de l'éducation. Un type d'éducation inadéquat a des effets jusqu'à un âge avancé. En Suisse, de nombreux parents sont dépassés par la tâche éducative. En général, les raisons se situent dans le manque de ressources (d'ordre financier, psychique et social) ainsi que dans le manque d'infrastructure. J'ai signé la déclaration en faveur de la protection des enfants contre les châtimements corporels en premier lieu pour susciter une prise de conscience dans le public quant à ce droit fondamental de l'enfant. En second lieu pour encourager les parents à demander de l'aide et en troisième lieu pour inciter les politiciennes et les politiciens à garantir des conditions cadre plus favorables aux familles.»

Andreas Brunner, dr. en droit, Leitender Oberstaatsanwalt, canton de Zurich: «Tout recours à la violence entre adultes pour résoudre un conflit ou en guise de punition est mal vu et punissable. Les enfants méritent au minimum la même protection, voire une protection renforcée. C'est en éduquant et en punissant nos enfants sans violence que la violence entre adultes diminuera à plus long terme.»

Myriam Caranzano-Maitre, dr., pédiatre, membre ISPCAN (International Society for Prevention of Child Abuse and Neglect), Cagiallo: L'éducation non-violente est la seule alternative à la violence en général! Parce que la violence engendre la violence, indépendamment de l'âge de qui en est victime! Et la gifle est un acte violent, c'est même un délit pénal si infligée à un adulte! Aussi la fessée! Comprendre et accepter le lien de causalité entre la violence subie et la violence commise est la condition sine qua non si nous voulons construire une société au sein de laquelle chaque être humain de tout âge soit respecté! Il est urgent de promouvoir activement la culture du respect de l'enfant!

Rolf Widmer, directeur, Fondation suisse du service social international SSI, Genève: «Un châtiment corporel n'est en aucun cas une solution adéquate à un conflit. Une gifle - même si, comme éducateur ou éducatrice, on aspire à une solution rapide qui explique tout - ne représente pas une alternative. C'est une violence. Elle détruit la confiance, la base de toute relation, car l'enfant voit ainsi son intégrité menacée, alors que chaque enfant/adolescent aurait besoin qu'on la protège. Elle ne dit rien d'autre que: je veux te faire mal. Exactement le contraire de: je souhaite que tu aies un autre comportement parce que je t'aime. La capacité de gérer les conflits est une compétence que les enfants doivent absolument acquérir pour être capables de vivre leur vie d'adultes dans des conditions pacifiques et démocratiques.»

Silvia Frei, Leiterin Grundausbildung, Verantwortliche Qualitätssicherung, IG Spielgruppen Schweiz, Holderbank: «La société part du principe que les parents savent comment éduquer leurs enfants. Si tel n'est pas le cas, ils se font très vite reprocher de ne rien maîtriser. La conséquence logique, c'est que les parents donnent la preuve face à l'extérieur qu'ils maîtrisent tout, non pas grâce à leur savoir-faire pédagogique mais par des moyens violents! Etant moi-même mère, formatrice de parents, de responsables de groupes de jeu et d'éducateurs et d'éducatrices, je demande que l'on crée des bases légales pour les parents. Comme pour les conducteurs qui doivent d'abord réussir l'examen théorique, puis l'examen pratique avant de conduire un véhicule en public. J'en appelle aux milieux politiques et à la société afin qu'ils soutiennent les parents dans leur travail éducatif grâce à des cours pour les parents obligatoires et subventionnés.»

La violence n'est pas une affaire privée

La Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant affirme ceci: quiconque respecte les enfants comme des personnalités à part entière et se focalise sur leur bien ne peut pas s'opposer à une loi qui interdit les châtimements corporels et autres mauvais traitements à leur égard. Il s'agit de protéger les enfants et d'épauler les parents. Car: «La violence dans l'éducation n'est pas une affaire

privée», relève la présidente de la fondation, Jacqueline Fehr.

«C'est pourquoi une loi visant à protéger les enfants contre les châtimens corporels n'a pas pour but de criminaliser les parents mais de leur fournir des repères qui leur permettent de s'orienter en créant un cadre clair pour les valeurs éducatives de notre société.»

Le texte complet de la Déclaration ainsi que la liste de tous les signataires peuvent être consultés sur le site Internet:
www.kinderschutz.ch

Contact:

Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant
Jacqueline Fehr
Présidente du conseil de fondation
Tél.: +41/52/224'09'01

Cordula Sanwald
Communication
Tél.: +41/31/398'10'10
E-mail: cordula.sanwald@kinderschutz.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100014465/100581823> abgerufen werden.